



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 94418

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication concernant sa décision de vouloir supprimer l'interdiction aux mineurs de films contenant des scènes de sexe explicite ou de très grave violence, au motif de leur caractère esthétique. Sous couvert de création artistique (et tout film se réclamera évidemment de cette création), il sera désormais possible de montrer n'importe quel contenu de sexe explicite aux mineurs. Il s'interroge sur les motivations qui la poussent à vouloir modifier les critères sur lesquels repose l'interdiction des films aux moins de 18 ans, faisant suite à la parution d'un rapport du Centre national du cinéma. Il s'indigne d'une telle décision dont le Gouvernement est complice, ne pouvant que troubler gravement la sensibilité des mineurs et banaliser la violence ainsi que la pornographie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94418

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2016](#), page 2489

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)